

Abus sexuels à Lonay

Aux cuisines de la prison, le chef usait du droit de cuissage

Accusé d'attouchements par deux détenues, un ex-gardien dit avoir noué des relations consenties. Son procès révèle un climat trouble aux fourneaux de la Tuilière.

Flavienne Wahli Di Matteo

Sur son siège d'accusé, le quinquagénaire s'agite. Tour à tour, il hoche la tête en signe de dénégation, baisse le front face aux juges, fusille du regard les avocats de la partie adverse qui lui rappellent à l'envi combien sa fonction était incompatible avec ce qui lui est reproché: l'agent de détention breveté, chef d'atelier cuisine à la prison de la Tuilière, est accusé de contrainte sexuelle et d'actes d'ordre sexuel avec des personnes détenues.

Cette semaine devant le Tribunal correctionnel de La Côte, il ne fera pas face à ses accusatrices, deux Brésiliennes rentrées au pays après avoir purgé leur peine. Mais leurs déclarations, tombées à quelques semaines d'écart en avril 2020, ont été suffisamment détaillées, juge la Cour, pour qu'il ne soit pas nécessaire de les faire revenir en Suisse afin de les confronter à leur bourreau.

Sous sa responsabilité

Car c'est ainsi qu'elles perçoivent cet homme dont elles racontent qu'il leur a fait vivre un «cauchemar» en les contraignant à divers attouchements, alors qu'elles étaient sous sa responsabilité à l'atelier cuisine, entre décembre 2019 et février 2020. Des mains baladeuses, des doigts introduits dans la culotte puis le vagin, des fellations forcées ou fortement sol-



C'est à la prison de la Tuilière que l'agent de détention accusé aurait contraint deux détenues. Des agissements qui auraient été pointés à plusieurs reprises. ALAIN ROUCHE

«Un homme au caractère bizarre, ayant peu de respect pour les femmes, imbu de lui-même et dont les détenues avaient peur.»

Témoignages, de détenus et collaborateurs

licités, des baisers, des visites en cellule, des avances répétées, hors de vue de témoins, sont relatées.

Le procureur Éric Mermoud retient dans son acte d'accusation que ces gestes étaient imposés et que le prévenu a passé outre les refus des trentenaires. Il aurait usé de sa fonction, pratiquant chantage et menace, pour maintenir une emprise. Il ne se serait pas privé de rappeler qu'il détenait le pouvoir d'accorder les jours de travail de week-end, mieux rémunérés ou de faire tomber une sanction disciplinaire.

«Connerie monumentale»

Dénoncé au sein de la prison, arrêté, placé en détention provisoire durant un mois, licencié, l'accusé admet avoir commis «une connerie monumentale». Sous le feu des questions toute la journée de mardi, il répète que l'attirance était mutuelle et ne conteste que certains des actes détaillés par le Parquet: «Oui, il y a bien eu des échanges de caresses. Mais n'y a jamais eu aucune contrainte ou uti-

lisation de la force de ma part. À l'époque j'étais célibataire depuis longtemps. La première plaignante me complimentait et me provoquait. Elle était jolie, elle disait qu'elle me trouvait beau et qu'elle s'était masturbée toute la nuit en pensant à moi, ça m'a ému et réveillé mes sens, j'ai malheureusement été flatté. Sans ses déclarations je n'aurais jamais pris l'initiative de me rapprocher.»

L'ex-agent, qui se dit «détruit par cette affaire», estime avoir tissé des liens privilégiés avec ces deux femmes. «Ce n'était pas de l'amour, c'est un mot que je n'utilise pas à la légère. Mais c'était plus que de l'amitié.» Pourquoi l'accusent-elles si tout était consenti? «Je ne sais pas. J'ai dû mal interpréter leurs gestes et leurs paroles.» Comment expliquer ces relations si proches dans le temps? «C'est un concours de circonstances.»

Un profil douteux

En matière de circonstances, l'enquête a révélé un climat pour le moins chaud à l'atelier cuisine de

la prison de Lonay, sous la férule de ce gardien et de son adjoint - qui est aussi sous enquête. À une détenue qui lui demande combien de pommes il faut peler, celui que les «latines» surnomment «cheffito» répond: «69». Quand elle s'enquiert d'une taille de gants, il répond qu'il porte du XL... au niveau du préservatif. «Quand j'ai dit ces choses, c'était en plaisantant.»

«Oui, il y a bien eu des échanges de caresses. Mais n'y a jamais eu aucune contrainte ou utilisation de la force de ma part.»

L'accusé

D'autres prisonnières et des collaborateurs de la Tuilière ont libéré leur parole. Ils dépeignent un homme «au caractère bizarre, ayant peu de respect pour les femmes, imbu de lui-même et dont les détenues avaient peur». «C'est leur avis. Je ne crois pas que les personnes qui travaillaient en cuisine à mes côtés avaient cette image de moi, ou peur de moi.»

L'agent aurait été signalé pour des agissements inadéquats plusieurs fois par le passé. L'enquête a aussi révélé qu'il avait effacé un profil sur un réseau social au début des investigations. Sous un pseudo, il admet y avoir échangé avec d'anciennes détenues. Parmi les contenus partagés, il y avait des photos intimes.

L'affaire pourrait avoir ébranlé plus que les deux hommes aujourd'hui renvoyés en justice. En mai 2020, un mois après les dénonciations, le directeur de la Tuilière quittait son poste, rappelle «Le Matin Dimanche». Un départ qui n'aurait aucun lien avec cette affaire, selon les déclarations du service pénitentiaire (SPEN) à nos confrères. Le procès se poursuit ce mercredi.

La «croisée de la peur» enfin sécurisée par des feux

Bussy-Chardonney
Le carrefour entre Morges et le pied du Jura qui faisait trembler les automobilistes n'est plus à craindre.

«Un miracle qu'il n'y ait pas eu de mort!» Voilà comment avait résumé une conseillère générale la fameuse «croisée» de Bussy-Chardonney, sous le feu des critiques depuis de nombreuses années. Il faut dire que si le village est petit, nombreux sont les véhicules à le traverser chaque jour à cet endroit qui cumule les axes Morges-Bière et Cossonay-Aubonne, un passage jugé comme un «point noir» par les services cantonaux en termes de danger.

Le fait d'avoir équipé le carrefour de feux de signalisation peut certes paraître anecdotique, mais ça ne l'est vraiment pas pour les automobilistes dont les jambes tremblaient au moment d'appuyer sur l'accélérateur en espérant avoir bien vu la circulation dans un miroir très peu rassurant. «Les premiers échos sont plutôt positifs», relève Claude Dumauthioz, municipal responsable des routes depuis... sept jours dans un village qui n'est encore vraiment pas le sien, puisque celui-ci vient de fusionner dans le cadre de Haute-morges. «Chacun doit apprivoiser cette nouveauté, notamment les camions en provenance de Cossonay, qui ont un espace potentiellement mince. La réglementation nous impose aussi de maintenir la bande du «stop» au bout de chaque route en cas de dysfonctionnement uniquement, mais certains conducteurs s'y arrêtent tout de même lorsque les feux sont verts, ce qui n'est pas juste.»

Autre problème: les heures de pointe. Alors qu'il y a objectivement moins de trafic avec le début des vacances, des files d'attente ont été vues en fin de journée, et plusieurs observateurs redoutent le scénario catastrophe en cas d'accident ou lorsque vélos et scooters seront mis au garage cet automne. «Comme dans toute nouveauté, il y a une phase de test qui va prendre quelques semaines. S'il faut apporter des correctifs, nous le ferons avec notre bureau technique, qui suit attentivement ces débuts.»

Cédric Jotterand

Plan de relance

Grandson soutient ses restaurateurs

La Municipalité de Grandson s'engage financièrement pour ses restaurateurs. Afin de les soutenir, elle va libérer un montant de 44'000 francs sous forme de bons de 20 ou 50 francs. Valables jusqu'au 31 décembre, ils pourront être achetés dès le 12 juillet sur la plateforme grandson.hostcard.ch, via le site internet de la Commune ou directement à la réception de l'administration. Les acheteurs paieront 20% de moins que la valeur nominale de leur bon, alors que les restaurateurs encaisseront un montant majoré de 10%. La différence est compensée par la bourse communale. Afin de maintenir une forme d'équité, chaque restaurateur disposera d'un quota de bons limité.

FRA

Devenez ouvrier d'un chantier médiéval à l'abbatiale de Payerne

Patrimoine
Avec «Bâtisseurs», sa première expo après rénovation, le site clunisien se sert de ses dix ans de restauration pour proposer une plongée dans le monde de la construction il y a mille ans.

Comment bâtissait-on au Moyen Âge? Qui plus est des édifices de taille monumentale comme ceux qui sont parvenus jusqu'à nous? Rien de mieux que le site majestueux d'une cathédrale ou d'une abbatiale pour répondre à cette question, mille ans plus tard. C'est en tout cas l'option prise par l'Association du site de l'abbatiale de Payerne pour sa première exposition temporaire depuis la fin de sa restauration à 20 millions de francs qui s'est achevée il y a pile une année.

Avant de plonger le visiteur dans le passé, «Bâtisseurs» met aussi en valeur le travail de restauration réalisé ces dix dernières années. «Un travail relativement invisible, les tirants permettant d'assurer la statique de l'abbatiale étant disposés dans les pi-



Anne-Gaëlle Villet, directrice-conservatrice, avec les arcs miniaturisés que les visiteurs de l'exposition peuvent s'essayer à édifier. CHANTAL DERVEY

liers», explique la directrice-conservatrice Anne-Gaëlle Villet.

Propos vulgarisé

L'exposition explique comment on restaure les ouvrages d'art médiévaux, et ce qu'il reste des savoirs et des pratiques de l'époque. Et pour mieux le comprendre, il était impossible de faire l'impasse

sur les fondamentaux des chantiers colossaux de l'époque et de leurs protagonistes: maître d'ouvrage, tailleurs de pierre, maçons et autres charpentiers sont ainsi mis en avant, par le biais de panneaux explicatifs et illustrés qui vulgarisent le propos à destination du grand public.

C'est le descellement d'un claveau d'un des arcs du bas-côté

nord qui est à l'origine du chantier achevé l'an dernier. La symbolique est donc forte: le parcours dessiné dans la nef propose aux petits et aux grands de s'essayer, sur une table, à l'édification d'un arc en plein cintre et d'un arc brisé miniaturisés. Ils pourront aussi mettre la main à la pâte en assemblant des tuiles - plates ou creuses - sur un lattis tel que ceux qui composent le toit de l'abbatiale.

Le bois reste essentiel

Si au Moyen Âge la pierre remplace le bois dans la construction, ce dernier n'en reste pas moins un maillon incontournable des chantiers. «Il compose tout simplement la charpente de ces édifices, dont nous nous sommes inspirés pour proposer un programme participatif et imaginaire qui complète l'exposition pendant un mois», relève Michel Etter, scénographe.

Confiée au vidéaste performeur - et architecte - Guillaume Reymond, cette œuvre collective évolutive intitulée «Wood-Craft» met à contribution les visiteurs et leur esprit créatif. Lambourdes de bois et cordages entre les

«Le travail de Guillaume Reymond met en valeur l'un des éléments phares de la construction de ces immenses monuments médiévaux.»

Michel Etter, scénographe du parcours d'exposition

maïns, ils n'ont plus qu'à monter leur œuvre qui sera ensuite disposée à l'extérieur de l'abbatiale, formant une fresque qui ne cessera de croître jour après jour au gré des réalisations de nouvelles sculptures.

Frédéric Ravussin

«Bâtisseurs», à l'abbatiale de Payerne du 9 juillet au 12 décembre. «Wood-Craft» complète l'exposition du 10 juillet au 7 août. www.abbatiale-payerne.ch